

Conseil communautaire du 06 juin 2018

COMPTE RENDU

Etaient présents : Nadine Bathelot/ Michèle Lepaul/ Jean Claude Tramesel/ Michel Broutchoux/ Sylvain Petitgenêt/ Alain Grosjean/ Thierry Cousin/ Anthony Marie/ Denise Laurent/ Henri de Mallard/ Marc Doillon/ Jean Paul Marie/ Bernadette Thouvenot/ Daniel Viney/ Anne Léonard/ Marie Odile Hagemann/ Christian Riondel/ Dominique Ladier/ Christiane Oudot/ Alain Grillot/ Christiane Grosjean/ Florent Nurdin/ Benoît Miège/ Patricia Aubry/ Michel Daval/ Bernard Roger/ Jean Louis Grandhaie/ Paul Laurent/ Jean Daniel Gérôme/ Michel Richard/ Bernard Gauthier/ Marie Jeanne Mougin/ Michel Désiré/ Pascal Bigé/ Liliane Larrière/ Gaston Vilminot/ Rosaire Coppola/ Emmanuel Awignano / Bruno Mouton

Etaient absents excusés : Christian Roux / Edith Doucet/ Sabine Larue/ Claude Ragué

Titulaires ayant donné une procuration : Lionel Dhos à Nadine Bathelot/ Georges Bardot à Marc Doillon/ Véronique Humblot à Rosaire Coppola/ Martine Bavard à Henri de Maillard

Suppléants présents ne remplaçant pas de titulaires absents : Marie François Mancassola- Martine Aubry-Voirin/ Yvon Poirot/ Marcel Beluche/ Valérie Corrieri/ Marie Noëlle Lavoine/ Gérôme Broutchoux

Secrétaire de séance : Alain Grosjean

Le Conseil communautaire débute avec une minute de silence en mémoire de Jean Baptiste Laval

Monsieur le Président propose à l'assemblée une note complémentaire : acceptée à l'unanimité

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 11 avril et 23 mai 2018.

► Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la reconduction de la ligne de trésorerie interactive (LTI) pour un montant de 500 000€ à compter du 01 juillet 2018 pour une durée d'une année.

Il est précisé que celle-ci est utilisée ponctuellement notamment dans l'attente des recettes liées aux ordures ménagères (les factures du SICTOM sont trimestrielles – les recettes des usagers sont semestrielles)



► Monsieur le Président rappelle l'historique ayant mené à instaurer 16 500 € de pénalités de retard à l'Entreprise EIMI – Lot 13 – pour la construction du Siège de la CCHC

Retards dans la planification – engagements non respectés ont entraîné 66 jours de retards sur le chantier.

L'entreprise EIMI ayant refusé de signer le Décompte définitif global, le dossier a été mis entre les mains de l'Avocate. Une conciliation s'est déroulée en mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel à Nancy. Afin de régler à l'amiable ce litige, la Présidente du Tribunal demande à la CCHC de fixer les pénalités de retard à 13 000€ au lieu de 16 500 €.

Etonnement des membres du Conseil : le Code des Marchés Publics ne fait plus droit ? Il s'avère donc que c'est la juridiction qui se substitue

Monsieur le Président précise que ces procédures juridiques ont un coût pour la collectivité

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de valider, donc de fixer le montant des pénalités de retard à l'Entreprise EIMI à 13 000 €. Cette décision fait office de DGD

► Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de conclure un bail commercial- d'une durée de 9 ans - à compter du 01 juin 2018 pour la Plateforme Bois à Passavant la Rochère - avec Norske Skog Golbey. Le loyer HT est fixé à 513.17€

► Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la convention de participation aux dépenses communes du Pôle Educatif de Bouligney et le périscolaire de Bouligney. Les deux parties sont la CCHC pour le périscolaire et le SIS des Ecoles du Bouligney pour le Pôle éducatif.

Actualisation : CCHC en lieu et place de la CCBS (convention initiale en 2012)

Modification : simplification du mode de répartition des charges de chauffage par le biais d'un pourcentage soit 37% de charges pour la CCHC

► Les membres du Conseil Communautaire valident la vente d'un terrain sis 58 rue Albert Thomas à St Loup sur Semouse dont la surface est de 1 132m²
L'acquéreur est le Laboratoire d'Analyses Médicales.

► Les membres du Conseil Communautaire valident la vente d'un terrain sis en face de la Maison médicale à St Loup sur Semouse dont la surface est 1 258 m²
L'acquéreur est la SCI Les Graminés pour la Pharmacie Morlat - Pheulpin

► Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité la signature d'un protocole Habiter Mieux 2018-2019. Ils valident le financement de 50 dossiers par an à hauteur de 500 € d'aide aux travaux avec une participation aux frais de dossiers/ diagnostic de 75 €

Une enveloppe dédiée aux situations exceptionnelles d'un montant de 2 000€ par an est également validée. Celle-ci sera attribuée au cas par cas. La commission est chargée de définir les critères d'attribution.

L'OPAH est une opération dont les excellents résultats conduisent la CCHC à pérenniser cette action à travers un nouveau protocole

Il est rappelé que le Département abonde également dans le projet de territoire lié à l'habitat



► Les membres du Conseil Communautaire – compte tenu que la concertation avec le public n'a fait l'objet d'aucune remarque – approuvent à l'unanimité les modifications 5-6 et 7 du PLUI du Val de Semouse

► Dans le cadre des avancements en grade 2018, les membres du Conseil Communautaire valident 6 ouvertures de poste et 6 fermetures de poste

► Les membres du Conseil Communautaire valident à 42 voix pour et 1 abstention (Sylvain Petitgenêt) l'augmentation horaire d'un agent de la CCHC mis à disposition à la commune de Bouligney soit 10/35° au lieu de 8/35° ainsi que le renouvellement de la convention de mise à disposition pour une période d'une année à compter du 01 janvier 2019

► Les membres du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Grillot décident à l'unanimité le rétablissement du taux d'indemnité initial du Président soit 48.75% de l'indice terminal en vigueur.

Ce rétablissement est sollicité vu la présence accrue du Président au sein des services de la CCHC et compte tenu d'une gestion plus particulière et technique due à l'absence du Directeur.

Il est indiqué, que malgré l'absence d'un Directeur, le travail est assuré.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour la reconnaissance de son travail

► Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité le renouvellement de la convention avec l'Association les Rendez Vous pour l'année 2018. La participation financière de 1 000€ est prévue au BP 2018

► Les membres du Conseil Communautaire valident à 42 voix pour et abstention (Marc Doillon) le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Monsieur Vilminot précise que l'Agence de l'Eau devient un partenaire plus qu'incertain. La commission souhaite revoir le fonctionnement du SPANC.

Monsieur Doillon estime que la CCHC est devenu trop vite un bon élève en matière de réglementation et que par le fait les citoyens sont pénalisés

► Les membres du Conseil Communautaire valident l'avenant 5 à la DSP des Accueils collectifs de Mineurs : embauche d'une personne supplémentaire non effectuée – arrêt des NAPS à Corbenay – réouverture les mercredis matin. L'enveloppe budgétaire initiale est donc modifiée.

► Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la signature de la convention donc le versement de la subvention d'un montant de 24 713 € au profit de l'ADMR pour le service Roul'tibou en 2018

Il est précisé qu'une réflexion va être menée pour 2019 afin d'apporter un meilleur service mais autrement

► Les membres du Conseil Communautaire émettent à l'unanimité un avis favorable pour engager la CCHC auprès du Département en ce qui concerne les aires de Covoiturage.

Il est précisé de privilégier le conventionnement : en effet le coût lié à cette opération est moindre car il ne concerne que la signalétique.

Les emplacements pertinents repérés par le Département seraient : Vauvillers centre – Saint Loup centre – Fougerolles rond point RN –



Madame Laurent propose la Zone de Corbenay (parking supermarché)

► Les membres du Conseil Communautaire sollicitent à l'unanimité une aide auprès du Département à hauteur de 30 % dans le cadre du projet suivant : désenrochement de la Combeauté à Fougerolles le Château – ce projet a été présenté, validé et inscrit au BP 2018.

Il est précisé – compte tenu de la difficulté à trouver un Maître d'œuvre pour ces travaux dont le montant s'élève à 22 800€ - le travail s'effectuera directement avec l'entreprise sans omettre au préalable de demander toutes les autorisations nécessaires.

► Les membres du Conseil Communautaire décident à 42 voix pour et 1 abstention (Marie Jeanne Mougin) d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle pour les subventions aux Associations de 5 000€ à 6350 € afin de répondre favorablement à une aide financière représentant 30 % des frais de communication plafonnés à 4 000€ de dépenses éligibles

Sont attribuées les subventions suivantes :

- Comité de la Foire de St Loup 1 200 €
81^{ème} Foire de St Loup
- Site remarquable du goût – Association Fougerolles 420.00€
Marche découverte – salons
- L'art au village Aillevillers et Lyaumont 170.00€
Exposition
- MFR Fougerolles 450.00€
1^{er} salon des services aux personnes
- Don du sang St Loup sur Semouse 630.00€
9^{ème} marche départementale
- AS Boxe Thaï St Loup Fougerolles 450.00€
Gala défi lupéen fougerollais 2
- Association Foug'Art-Loisirs 730.00€
57^{ème} exposition peinture
- Comité des Fêtes Corbenay 1 100.00€
Election Miss Haute Saône 2018
- Fougerolles Terroir et Traditions 1 200.00€
28^{ème} Chapitre de la Confrérie - 28^{ème} foire aux Beignets de Cerises

► Questions diverses

- Il est demandé de fournir aux communes la liste des membres des commissions internes à la CCHC

- Monsieur le Maire de Fontenois prend la parole. Sa commune rencontre de gros problèmes financiers. Il sollicite l'aide de la CCHC

Afin de pouvoir aider Monsieur le Maire de Fontenois à trouver des solutions, une commission « SOS FONTENOIS » est créée. Les membres volontaires sont : Dominique Ladier/ Michel Désiré/ Gaston Vilminot/ Jean Claude Tramesel/ Henri de Maillard/ Alain Grillot/ Thierry Cousin/ Marc Doillon/ Michèle Lepaul/ Anthony Marie/

- Monsieur DESIRE informe l'assemblée de l'évolution du dossier PNR. Le travail continue. Pour mémoire : le GRAND EST seul regroupe six parcs naturels sur l'ensemble de son territoire. Création d'une Association dans le but de fédérer les CC qui sera constituée entre autre d'un représentant de chaque CC. Les représentants de la commune de Fougerolles précisent que le retour sur investissement est très bon

